



**MAIRIE HOULBEC-COCHEREL**  
27120

**CONSEIL MUNICIPAL du 20 décembre 2023**

**Compte-rendu de réunion**

Présents :

Serge FONTAINE, Florence VILNAT, Éric ADER, Laurent CHABRILLAT, Marc-Andrew GORR, Muriel FROMANGER, Nicolas PRUD'HOMME, Guillaume SAUVÉ, Véronique POIRIER, Patrice THILLIEZ, Yannick CAILLET, Charlène MOUSSET (arrivée 19h12)

Absents excusés :

Valérie THINQUE (procuration Eric ADER), Daphné PERROT (procuration Charlène MOUSSET)  
Aurélié ROIG

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19H06, elle a été levée à 20h20.

Secrétaire de séance : Laetitia LORIOL

**1. APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS**

Monsieur Serge FONTAINE, le Maire, procède à l'appel de chaque membre participant au conseil municipal et fait passer la feuille de présence pour signature.

**2. APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Contre	0	Abstention	0	Pour 12
--------	---	------------	---	---------

Dont 1 procuration

**3. DÉLIBÉRATIONS**

- Décision modificative pour passer des travaux exécutés sur les bâtiments communaux payés en fonctionnement (chapitre 011) à transférer vers investissement (chapitre 21) (pour récupérer la TVA) :

Monsieur Ader, Adjoint au Maire, explique qu'une décision modificative est nécessaire pour équilibrer ses 2 chapitres comptables.

Contre	0	Abstention	0	Pour 12
--------	---	------------	---	---------

Dont 1 procuration



**MAIRIE HOULBEC-COCHEREL**

27120

- Subvention : rénovation toiture église :

Arrivée de Madame MOUSSET Charlène à 19h12 (avec le pouvoir de Mme Daphné Perrot)

Monsieur Serge FONTAINE, le Maire, explique qu'en raison d'une augmentation du devis suite aux demandes complémentaires de travaux de l'ABF, il faut refaire la demande de DETR.  
Le montant du devis passe à 38 853,80€ dont 23 312,28€ pour la demande DETR.

Le conseil municipal vote à l'unanimité :

Contre 0

Abstention 0

Pour 14

Dont 2 procurations

- Subvention : rénovation du mur du cimetière :

Mr Ader, indique que c'est pour la même raison que la toiture église doit être représentée. Le montant du devis passe à 21 765€ dont 8 706€ pour la demande DETR.

Le conseil municipal vote à l'unanimité :

Contre 0

Abstention 0

Pour 14

Dont 2 procurations

- Subvention : pose de 3 bornes à incendie :

La DETR doit être refaite car augmentation du devis de 500€.

Le conseil municipal vote à l'unanimité :

Contre 0

Abstention 0

Pour 14

Dont 2 procurations

- Siege 27 : rue de la Fortelle TR1 : montant des travaux supérieur à la précédente délibération :

Monsieur le Maire, explique que le montant de la dépense de fonctionnement passe de 4166.66€ à 6250€

Vote à l'unanimité :

Contre 0

Abstention 0

Pour 14

Dont 2 procurations

- Convention : gestion et l'entretien des sentiers dits « la Vallée Bance » :

- Monsieur Fontaine indique que la SNA demande de signer une convention sur ce sujet entre la Mairie d'Houllbec Cocherel et eux.
- Monsieur Yannick CAILLET précise qu'une ancienne version de la convention existe.
- A la lecture de cette convention, Mr Yannick Caillet et Mr Guillaume Sauvé relèvent plusieurs points à modifier avant signature :

**MAIRIE HOULBEC-COCHEREL**

27120

- Revoir la distance du parcours traversant la commune
- Article 2 : à revoir en fonction du mètre dévolue à la commune
- Article 4 : modifier le texte ci-après (modif. En gras) : l'entretien des chemins, traversant le territoire de la commune et constituant l'itinéraire qui incombe légalement à la commune

Aux vues de ces modifications il est décidé de reporter ce point à un prochain CM une fois les modifications apportées/acceptées par la SNA.

Vote à l'unanimité de ce report :

Contre	0	Abstention	0	Pour 14
--------	---	------------	---	---------

Dont 2 procurations

- Adhésion Eure Normandie Numérique :

Monsieur Serge Fontaine explique que c'est un logiciel qui va permettre de faire gagner du temps en Mairie pour faire les documents officiels (délibérations, envoi d'arrêtés, convocation CM etc...). Le coût est de 130€ à l'année et nous revient moins cher que le précédent logiciel et est plus efficace.

Vote à l'unanimité :

Contre	0	Abstention	0	Pour 14
--------	---	------------	---	---------

Dont 2 procurations

- Terrain ZC252 et 253 : achat pour 1 euro symbolique :

Monsieur Serge FONTAINE indique que la propriétaire de ces deux terrains souhaite les vendre à la Mairie pour la somme de 1€ symbolique.

Vote à l'unanimité :

Contre	0	Abstention	0	Pour 14
--------	---	------------	---	---------

Dont 2 procurations

#### 4. COMMISSIONS

Récital Lyrique du 17 décembre :

Monsieur Marc Andrew Gorr de la Commission Patrimoine était l'organisateur de ce Concert avec l'assistance de la Commission Animation. Ce concert a eu lieu dans l'église Saint Pierre du Bas Houlbec et a rencontré un franc succès. Les spectateurs ont profité de la merveilleuse acoustique de l'église. Le bénéfice de ce concert a été entièrement reversé à l'association le Serment d'HypoCrabe. L'église était ouverte avant le début du spectacle pour permettre aux visiteurs de découvrir ou de se recueillir dans ce sanctuaire.

A ce sujet, Mr Yannick Caillet suggère d'utiliser aussi les associations d'Houlbec Cocherel pour utiliser et reverser les bénéfices pour la remise en état de notre patrimoine. Toutefois, il est à noter que l'AVPHC ne dispose pas actuellement d'une solution de paiement adaptée aux besoins d'un tel évènement, permettant aux participants de payer par carte bancaire et qui indique le nombre de



**MAIRIE HOULBEC-COCHEREL**

27120

places restantes. La Commission Animation prend note de cette idée.

**Finances :**

Monsieur ADER, Adjoint au Maire, fait un point d'étape sur les finances de la Commune et communique aux membres du Conseil la situation budgétaire au 19 décembre 2023.

Il précise que :

- Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 76,66% du budget initial soit un montant de 1 161 285 euros.

Dans ces dépenses, il précise que la totalité des salaires et des primes de fin d'année pour 2023 ont été réglés.

- Les recettes de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 80,51% du budget initial soit un montant de 1 219 535 euros.

Il reste à encaisser des dotations de l'Etat sans pouvoir connaître leur montant exact compte tenu du fait que la commune a voté une stabilité des taux d'impositions pour les taxes foncières.

Il précise enfin que le solde du compte banque est de 202 375 euros mais que ce solde reste à affiner selon les mouvements de fin d'année.

**5 QUESTIONS DIVERSES**

- Suite aux démissions de Madame ZAGO Christine et de Monsieur BONIN Gilles, Monsieur le Maire présente leurs remplaçants : Madame POIRIER Véronique et Monsieur THILLIEZ Patrice
- Monsieur CAILLET souhaite savoir s'il y a eu des demandes pour un élargissement du terrain pétanque. L'éclairage se fera avec les locaux de l'ancienne mairie, Monsieur CHABRILLAT fera le nécessaire si besoin.
- Monsieur le Maire a constaté que le terrain de pétanque à côté du city parc n'est pas utilisé et propose d'installer une table de ping-pong.
- Monsieur CAILLET Yannick profite des questions diverses pour annoncer sa démission invoquant le fait qu'il ne se retrouve pas dans les convictions et les objectifs de sa liste par rapport à la direction prise par la mairie et nous indique qu'il sera remplacé par Monsieur KULIK François.

Monsieur le Maire clôture le Conseil Municipal, la séance est levée à 20h20.